

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 21 novembre 2016**

OBJET

**10 – MODIFICATION DES STATUTS D'ATLANTIC'EAU –
ADHESION DE LA COMMUNE DE SAVENAY A ATLANTIC'EAU
AU 1ER JANVIER 2017**

N° 2016-11-10

NOMENCLATURE : 5/2/3

L'an deux mille seize, le vingt-et-un novembre à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal légalement convoqué le dix novembre 2016, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous
la présidence de Monsieur Alain ROYER, Maire.

Présents : 24

Votants : 29

Alain ROYER, Catherine CADOU, Gil RANNOU, Frédéric CHAPEAU, Marie-Madeleine REGNIER, Mickaël MENDES, Catherine HENRY, Philippe LEBASTARD, Jean-Claude SALAU, Florence CABRESIN, Magali LEMASSON, Thierry GICQUEL, Yvon LERAT, Elisa DRION, Isabelle GROLLEAU, Lionel BROSSAULT, Valérie ROBERT, Gwénola LEBRETON, Chantal PERRUCHET, Aurora ROOKE, Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Alain BLANCHARD, Jean-Pierre TUAL

Pouvoirs : 5

Catherine RENAUDEAU donne pouvoir à Lionel BROSSAULT
Michel RINCE donne pouvoir à Catherine HENRY
Damien CLOUET donne pouvoir à Thierry GICQUEL
Martine MOREL donne pouvoir à Emmanuel RENOUX
Joëlle CHESNAIS donne pouvoir à Alain BLANCHARD

Nombre de membres :

en exercice.....29
présents.....24
ayant un pouvoir...5
votants.....29

Délibération

Rapporteur : Jean-Claude SALAU

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5211-18,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 28 mars 2014 approuvant les statuts d'Atlantic'eau,

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Savenay en date du 23 mars 2016 se prononçant favorablement sur le principe de l'adhésion de la commune à Atlantic'eau à la date du 1er janvier 2017,

Vu la délibération CS_2016_08 du Comité syndical d'Atlantic'eau en date du 30 juin 2016 approuvant l'adhésion de la commune de Savenay à compter du 1^{er} janvier 2017 et procédant en conséquence à la modification des statuts d'Atlantic'eau,

Vu le projet de modification des statuts d'Atlantic'eau joint,

Considérant la présentation faite en commission Aménagement le 19 octobre 2016,

Est exposé ce qui suit :

La loi n°2015-911 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi NOTRe) prévoit qu'à compter du 1er janvier 2020, l'eau et l'assainissement deviennent des compétences obligatoires pour les communautés de communes et les communautés d'agglomération.

Publié le 25/11/16

Accusé de réception en préfecture
044-217402091-20161121-2016-11-21-DE10-
Date de télétransmission : 25/11/2016
Date de réception préfecture : 25/11/2016

Conformément au Schéma départemental de coopération intercommunale préconisant d'associer les communes isolées en matière d'eau potable à une démarche intercommunale, le conseil municipal de la commune de Savenay a délibéré favorablement sur le principe d'adhésion de la ville de Savenay à Atlantic'eau à compter du 1er janvier 2017. Le tarif de vente d'eau potable appliqué actuellement sur le territoire de la commune est d'ailleurs comparable à celui pratiqué par Atlantic'eau.

Le Comité syndical d'Atlantic'eau a engagé une procédure de modification de ses statuts en vue de l'adhésion de la commune de Savenay à compter du 1er janvier 2017.

Le Comité Syndical d'Atlantic'eau réuni le 30 juin 2016 a ainsi décidé :

- d'approuver l'adhésion de la commune de Savenay à Atlantic'eau,
- de procéder à la modification des statuts d'Atlantic'eau.

A compter du 1^{er} janvier 2017, Atlantic'eau se substituerait à la commune de Savenay pour assurer sur le territoire communal « le service public de transport et de distribution d'eau potable », étant précisé que la commune n'exerce pas d'activité de production d'eau potable. La commune de Savenay intégrerait ainsi la commission territoriale d'Atlantic'eau dénommée « Commission territoriale du Bassin de Campbon » ; cette dernière étant constituée de délégués issus des communes membres à raison d'un délégué par tranche de 4 000 habitants, soit 3 délégués représentant la commune de Savenay.

Cette organisation assurerait une certaine continuité territoriale par parallélisme avec l'actuelle Communauté de communes Loire et Sillon dont dépend la commune de Savenay. Par ailleurs, une adhésion à la date du 1er janvier 2017, permettrait également d'intégrer la commune de Savenay au nouveau contrat d'exploitation sur le secteur du Bassin de Campbon, lequel entrerait en vigueur au 1er janvier 2018.

En application de l'article L. 5211-18 du Code général des collectivités territoriales, l'organe délibérant de chaque collectivité membre d'Atlantic'eau doit se prononcer également sur le projet de modification des statuts d'Atlantic'eau actant de l'adhésion de la commune de Savenay.

L'organe délibérant dispose d'un délai de trois mois à compter de la notification de la délibération du Comité syndical d'Atlantic'eau pour se prononcer. A défaut de délibération dans ce délai, la décision de l'organe délibérant est réputée favorable.

La décision de modification des statuts d'Atlantic'eau, subordonnée à l'accord des assemblées des collectivités adhérentes dans les conditions de majorité qualifiée requises pour la création du syndicat mixte, appartient au Préfet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de 29 Voix pour, décide :

- D'APPROUVER la modification des statuts d'Atlantic'eau actant de l'adhésion de la commune de Savenay à Atlantic'eau à compter du 1er janvier 2017, et selon le projet de modification des statuts annexé à la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Le 21 novembre 2016,

**Le Maire,
Alain ROYER**



Accusé de réception en préfecture
044-214402091-20161121-2016-11-21-DE10-
DE
Date de télétransmission : 25/11/2016
Date de réception préfecture : 25/11/2016